

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 05/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BONNET Claude, Maire.

La réunion a débuté à 18h15 sous la présidence de Monsieur BONNET Claude, Maire.

Conseillers présents : BARBERA David, LASSALLE Cécile, GARCIA Franck, GUITARD André, HOULES Sandrine, PRIETO Valérie, VARGUES Michel.

Conseillers absents : FLORENCE Nicole, OUILHOU Christophe.

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 2

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres du Conseil Municipal) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

- 1- Nomination du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025,
- 3- Validation tracé VTT Communauté de Communes de la Montagne Noire,
- 4- Avenant n° 1 construction de la station d'épuration au Cun,
- 5- Demande de subvention parcours passion au Lac de Laprade,
- 6- Subvention Aude Solidarité incendie des Corbières,
- 7- Taxe enlèvement des ordures ménagères des locataires communaux,
- 8- Règlement location salle des Associations et salle du football,
- Questions diverses.

1- Nomination du secrétaire de séance : Cécile LASSALLE

2- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

3- Validation tracé VTT Communauté de Communes de la Montagne Noire,

Dans le cadre du développement du tourisme lié au VTT, au Gravel et au Cyclosport, et en vue de l'obtention du label Espace FFC, la Communauté de Communes envisage de se doter de la compétence communautaire « création, aménagement, entretien et promotion d'itinéraires cyclables dédiés à la pratique sportive et touristique d'intérêt communautaire ».

Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre de la mise en place du circuit n°8 : ce sentier, peut comprendre un ou des itinéraires balisés traversant le territoire de la commune en empruntant les chemins et /ou parcelles fournis dans les documents joints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la demande d'inscription à l'espace FFC,
- AUTORISE le passage et de balisage du sentier « circuit n°8 : d'Aragon à Laprade-Basse » sur les emprises sus visées,
- S'ENGAGE :
 - à accepter le balisage, l'entretien et l'aménagement du sentier,
 - à lui conserver un caractère ouvert au public.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4- Avenant n° 1 construction de la station d'épuration au Cun

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché pour la construction d'une station d'épuration sur le hameau Le Cun (délibération n° 2025-26D en date du 2 avril 2025). L'entreprise SADE à Carcassonne avait été retenue pour un montant total de 154 900 € HT.

Il y aurait lieu de prendre en compte l'avenant n°1 à ce marché pour les modifications des points suivants :

- Prolongement du usage du fossé existant,
- Purges complémentaires du terrain naturel, déplacement de l'ouvrage, réduction de la surface de voirie lourde (utilisation de la chaussée existante),
- Aucune incidence financière de l'avenant sur le montant du marché.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- EST D'ACCORD sur cet avenant n°1 comprenant les modifications citées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5- Demande de subvention Parcours Passion au Lac de Laprade

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association Parcours Passion au Lac de Laprade dans le cadre du schéma départemental de développement du loisir pêche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande de subvention de 3 966.65 € de l'association Parcours Passion.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Cette somme sera portée au Budget Primitif 2025.

5- Subvention Aude Solidarité incendie des Corbières

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'Association Aude Solidarité pour le soutien des collectivités en faveur des Communes sinistrées des Corbières suite aux incendies du 5 août 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROPOSE une aide à hauteur de 1 000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Cette somme sera portée au Budget Primitif 2025.

7- Taxe enlèvement des ordures ménagères des locataires communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée par la Communauté de Communes de la Montagne Noire est assise sur l'assiette des propriétés bâties.

Pour ce qui est de la Commune, différents bâtiments mis en location sont assujettis à cette taxe.

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu de récupérer cette taxe auprès des locataires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de récupérer le montant de la taxe d'ordures ménagères auprès des différents locataires d'immeubles communaux,
- DIT que le montant récupéré sur chaque particulier s'établit comme suit pour l'année 2025 :
 - . TRINIDAD Frédéric, 9 bis route de Mazamet : 604 €
 - . ORTLIEB Jean-Luc, 11 route de Mazamet : 216 €
 - . CHAPPERT Anna, 3 rue de la Poste : 88 €
 - . CONSIL Laurent, aire de Loisirs, 2 bis route de Laprade : 27 €
 - . LAMOTTE Emeline et THUARD Johnny, 2 rue de poste : 38.75 € (prorata de 93 € pour ces locataires en place depuis le 1/08/2025).
- AUTORISE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

8- Règlement location salle des Associations et salle du football

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019-5D en date du 6 mars 2019 concernant la location de la maison des Associations et de la salle du football.

Il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur spécifique en vue de la location de ces deux salles pour les résidents de la Commune uniquement.

Considérant que la première est mise à disposition en priorité à l'Association de Chasse et la seconde au Club de Football ; les autres Associations peuvent également les utiliser en second lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de mettre en place les tarifs suivants :

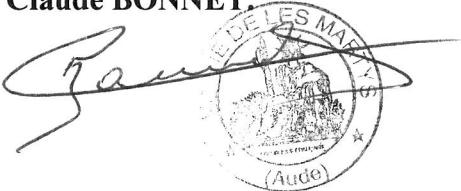
- Salle des Associations : 30 € la journée (capacité 15 personnes)
 - Salle du football : 30 € la journée (capacité 30 personnes)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

- Monsieur et Madame SAVOYE, résidant 33 bis route des Martys, souhaitent aménager un passage afin de faciliter l'accès à leur propriété, expliquant que cela permettrait d'améliorer la sécurité au niveau de la route. L'accès se ferait au niveau de la station de traitement d'assainissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette demande.
- L'association les jardins du cœur sollicite une réunion avec toutes les associations de la commune afin de mettre en commun leurs différents plannings. Le Conseil Municipal approuve cette demande et suggère l'organisation d'une demi-journée pour les associations sur la Commune de Martys. Le Conseil Municipal propose de s'occuper de fixer une date, un samedi de préférence, et que chaque association soit représentée lors de cette demi-journée : une date est envisagée, le samedi 4 octobre.
- L'association les jardins du cœur organise le vendredi 31 octobre, un évènement Halloween à la salle polyvalente. L'ensemble du Conseil Municipal propose de financer une partie du goûter pour les enfants participant à la demi-journée.
- La famille DIVIES sollicite la mairie pour rétablir le chemin de service communal pour accéder à leurs parcelles de bois AC 129, 130 et 131. Monsieur le Maire indique que la réouverture de chemin serait trop couteuse. Il propose donc un accès par un autre endroit, à savoir par le Cun Haut sur la parcelle AC 128. Cette proposition sera envoyée à la famille DIVIES.
- Les personnes s'occupant de la bibliothèque municipale sollicitent la mairie pour effectuer un « rafraîchissement » du local, à savoir la réfection de la peinture. Le Conseil Municipal approuve la demande et indique que cela sera fait dans l'hiver par les employés municipaux. Par ailleurs, elles sollicitent la mairie pour participer à la prise en charge du goûter pour leur animation « les bébés lecteurs », le 14 octobre. Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Fin de la séance à 20h00.

Le Maire,
Claude BONNET.



La Secrétaire de séance,
Cécile LASSALLE

